



Centre Régional d'Intégration asbl
Rue Dieudonné François, 43
à 7100 La Louvière
Tél. : 064/23.86.56 - Fax : 064/23.52.53
E-mail : info@ceraic.be
www.ceraic.be



Belgique België
P.P. - P. B.
7100 - La Louvière
BC 31252
P910494

Novembre 2018

LE LOGEMENT

EDITO

Le droit à un logement décent est **un droit fondamental**, indissociable du « droit à mener une vie conforme à la dignité humaine » (article 23 de notre Constitution).

C'est une évidence, chacun a besoin d'un logement, un toit pour sa famille!

Or, ce droit n'est pas toujours respecté.

Souvenons-nous des « baraquements » des mineurs étrangers... 100 ans plus tard, trop de personnes se heurtent à des difficultés d'accès à un logement et elles s'accroissent dès lors que la personne est étrangère ou d'origine étrangère. C'est une réalité qui touche de plus en plus notre public. Question de discrimination ? Bien sûr ! Mais pas seulement. Aujourd'hui, le parc logement est insuffisant et les loyers dans le privé sont de plus en plus élevés.

Ce bulletin s'inscrit dans une campagne de sensibilisation menée par le Ce.R.A.I.C. en matière de logement.

La réflexion a débuté en décembre 2016 lors d'une matinée de travail intitulée « **Le logement : entre crise et discriminations** ». Nous avons souhaité mettre le logement au cœur des débats sur les inégalités sociales. Nous pensions déjà qu'il constituait un point essentiel pour l'insertion sociale de l'individu.

En mars 2018, lors d'une matinée de travail « **Plan Local d'Intégration** », nous avons poursuivi la réflexion par l'analyse des constats et des conséquences

de cette crise du logement. Cela nous a permis d'y voir plus clair et de proposer des solutions. Notamment, travailler en réseau pour faciliter l'accès à l'information, aux bonnes pratiques et aux initiatives innovantes. Collectivement, tous se sont accordés sur l'importance à informer et à sensibiliser, sur la législation, tout acteur concerné, afin de lutter contre toute forme de discrimination.

En novembre, en partenariat avec le Pôle « Egalité des Chances » de la Ville de Mouscron « **Tous concernés, tous préoccupés – Ensemble, changeons nos besoins en solutions** », nous poursuivons ce travail en réseau qui abordera, entre autres, la thématique du logement.

Bruno SCALA
Président du Ce.R.A.I.C.

Sommaire

- P.2 Avant-propos
- P.4 L'accès au logement pour les étrangers - *Réflexion sur base de l'expérience du travail auprès de personnes précarisées*
- P.8 Information sur la législation anti-discrimination
- P.9 Discrimination dans le logement... comment la prouver?
- P.10 Le collectif DAL Mouscron-Estaimpuis-Pecq se penche sur la question des discriminations au logement.
- P.12 Les outils sur le logement disponibles au Ce.R.A.I.C.

Suivez-nous sur www.ceraic.be
ou sur L'ACTU notre newsletter
en vous inscrivant via notre site

Au besoin, contactez-nous !
064/23.99.63

RÉALISATION :
D. Debelle, P. Lattuca et A. Costa.

AVANT-PROPOS

Au Ce.R.A.I.C., nous voulons attirer votre attention sur les problèmes liés au logement. Le marché immobilier connaît une pénurie, et de ce fait il met en évidence la persistance de discriminations à l'égard de certaines catégories de personnes.

En décembre 2016, lors d'une journée de travail PLI (Plan Local d'Intégration) à Mouscron, intitulée « Le logement : entre crise et discriminations », nous avons

souhaité mettre le logement au cœur des débats sur les inégalités sociales. Nous pensions déjà qu'il constituait un point essentiel pour l'insertion sociale de l'individu.

Malheureusement, encore aujourd'hui, nous faisons le constat qu'une partie croissante de la population ne dispose pas d'un logement décent et abordable et ne peut accéder à ce besoin fondamental.

Ce bulletin d'information aborde le sujet en questionnant les études réalisées en Wallonie, les impressions d'un travailleur social, coordinateur au sein du Relais Social Urbain de La Louvière, la législation sur les discriminations, et termine sur une note positive et constructive, les outils mis à disposition pour faciliter l'accès au logement.



Le marché de l'acquisition de logement en Belgique reste inaccessible pour beaucoup de ménages. Les prix à l'acquisitif grimpent, ceux du locatif suivent la même tendance, ils augmentent. Les salaires n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. Résultat, des personnes dans des situations de plus en plus précaires, des locataires qui ne parviennent pas à acheter, pis, qui ne parviennent plus à payer leur loyer, ou qui doivent se contenter de logements insalubres ou trop petits. Pour mener une vie décente, il est admis qu'il ne faut pas dépenser plus de 30 % de son budget pour sa maison. Pour beaucoup de ménages, c'est impossible ! Cela a des conséquences sur d'autres postes comme l'éducation ou la santé. Et cela ne concerne pas uniquement les plus pauvres. Les classes moyennes sont de plus en plus touchées.

Sachant que les plafonds de revenus admissibles pour un logement social a récemment augmenté portant à 30% la part de la population wallonne susceptible de bénéficier de ces baux publics à des conditions avantageuses, la demande risque encore d'augmenter. D'autant que le risque de pauvreté ne baisse pas. Selon l'institut wallon de la statistique, le risque de pauvreté n'a pas changé depuis quinze ans et oscillait en 2016 autour de 18%. Le taux de pauvreté

des locataires est tout aussi désastreux: 35% des locataires du marché privé en Wallonie ont un niveau de revenus inférieur ou égal au seuil de pauvreté. C'est autant d'indices qui démontrent le besoin de logement sociaux. La population belge étant appelée à augmenter, les pouvoirs publics, qui ont déjà bien du mal à répondre aux besoins actuellement, ne pourront probablement pas apporter une solution complète au problème.

La Ministre wallonne du logement, madame Valérie De Bue, traçait les grandes lignes de ses orientations politiques en matière de logement dans Les Echos du Logement, numéro 121 de novembre 2017. Les priorités de son programme étaient de renforcer l'accès et la qualité du logement. Pour cela, elle se disait prête à s'atteler à un abattement sur la base imposable des droits d'enregistrement, un renforcement de la performance énergétique des bâtiments en simplifiant la procédure des demandes d'aides en matière de rénovations des logements, en identifiant de nouvelles implantations de logements publics, en rétablissant le rôle d'ascenseur social du logement, en révisant le calcul des

PAUVRETÉ DES ÉTUDES SUR LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT EN WALLONIE.

« Le constat est qu'il existe peu d'étude à l'échelle de la Wallonie sur le sujet » nous a dit, notre intervenant, Mr Pradella, directeur du Centre d'Etudes en Habitat Durable, en décembre dernier, lors de notre journée annuelle du PLI, entendez Plan Local d'intégration. Ce qui nous amène à vous présenter une « pauvre » analyse de la situation sur base des études réalisées par le Centre d'Etude en Habitat durable (CEHD), mis en place depuis 2012 par le Gouvernement wallon aux fins de développer la recherche en matière de logement et de sujets approchants. Ils traitent notamment les aspects statistiques liés au logement, en publiant chaque année les chiffres clés du logement.

ANALYSE DES QUELQUES CHIFFRES

Les statistiques relatives aux conditions de logement des personnes étrangères sont extrêmement pauvres voire quasi inexistantes.

Néanmoins, le Centre d'Etudes en Habitat Durable a pu, au travers de quelques indicateurs, mettre en évidence certaines données pertinentes.

En ce qui concerne l'accès et l'occupation d'un bien propre, 92% des propriétaires sont de nationalité belge, 7% des ressortissants de l'UE et seulement 1% des ressortissants hors UE (chiffres EQH 2013)

En ce qui concerne la location, 87% des locataires sont de nationalité hors UE, 8% sont belges et 5% sont ressortissants de l'UE. (chiffres EQH 2013)

En ce qui concerne, l'indice de salubrité, on peut remarquer que les personnes vivant dans des logements dont l'indice de salubrité se situe entre moyen et très bon sont de toutes nationalités confondues.

Un très petit nombre toutes nationalités confondues, vivent dans des logements dont l'indice de salubrité est très mauvais ou mauvais.

En ce qui concerne la surcharge du coût du logement, nous pouvons constater qu'en 2014, 28,2% des ressortissants hors UE consacraient plus de 40% de leur revenu disponible à leur logement contre 15,3% des ressortissants UE et 8% des Belges

Au niveau du surpeuplement des logements, on peut constater qu'en 2015, 6,2% des ressortissants hors UE vivent dans une situation de surpeuplement comparativement aux ressortissants de l'UE (4,2%) et aux Belges (1%) mais il est important de souligner que ces chiffres sont en baisse si l'on s'en réfère à la période entre 2006 et 2014.



loyers et en réformant l'attribution des logements sociaux. Dans les Echos du Logement, numéro 121 de novembre 2017, la corrélation entre les problématiques de logement et de santé apparaît comme une évidence. Et, Michel Grégoire, inspecteur général FF du Département du Logement et Sébastien Fontaine, rédacteur en chef, de reprendre dans l'avant-propos, la phrase emblématique de la Fondation Abbé Pierre « Le mal-logement rend malade autant que la maladie rend mal-logé ». De constats en constats, on ne peut pas parler de l'état sanitaire des logements sans le relier à la condition socio-économique de leurs occupants et des personnes vivant des situations de grande précarité. Il y a nécessité de croiser les politiques de logement, de santé et d'action sociale.

Au manque de logement public, au coût trop élevé du logement privé, aux difficultés financières des ménages, à l'insalubrité de certains logements, ... s'ajoute la frilosité des propriétaires et voire même, la discrimination et le racisme.

Les pages 8 et 9 de ce bulletin apportent une information sur la **législation anti-discrimination et son champ d'application**. Elle font aussi la distinction entre discrimination directe et indirecte, ainsi que la différence que le propriétaire doit pouvoir réaliser entre la sélection de son locataire et la discrimination. Elles abordent enfin ce que vous devez faire si vous êtes victimes d'une discrimination.

Pour conclure, des idées émergent de toute part pour proposer des solutions. Ce bulletin vous présentera quelques **initiatives innovantes répertoriées dans les communes de notre territoire d'action**. Certaines initiatives citoyennes et sociales se heurtaient pourtant à une législation qui n'était pas prête à les accueillir. La simple colocation, par exemple, n'est pas envisageable pour ceux qui bénéficient d'allocations sociales. Passant du statut d'isolé à celui de cohabitant, ils risquent en effet de perdre leurs aides financières.

DÉCRET RÉFORMANT LE DROIT DU BAIL D'HABITATION, ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT WALLON.

Aussi, nous avons suivi le projet de décret réformant le droit du bail d'habitation, adopté par le Gouvernement wallon. Le parlement wallon a adopté le mercredi 14 mars 2017 la réforme du bail d'habitation, qui étend ce contrat à de nouvelles formes d'habitat (cabanes, containers, yourtes, etc.) ainsi qu'à la colocation et un soutien aux personnes précarisées. La réforme est entrée en vigueur le 1er septembre.

NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE BAIL EN WALLONIE: QU'EST-CE QUI CHANGE?

Le texte, nécessité par la régionalisation de cette compétence à la suite de la 6e réforme de l'État, est porté par la ministre du Logement Valérie De Bue (MR). Il reprend une bonne part du travail mené par ses prédécesseurs Paul Furlan et Pierre-Yves Dermagne (tous deux PS), tout en lui conférant de nouveaux accents et en supprimant certaines mesures.

L'objectif général de ce parcours décretaal est donc de garantir la stabilité, la sécurité juridique et la lisibilité des droits et obligations des locataires et des bailleurs visant un climat de confiance entre les parties. Pour assurer une plus grande stabilité juridique, il était important de prévoir des règles minimales rassemblées dans un contrat-type de base.

DU CHANGEMENT POUR LES COLOCATAIRES

Le gouvernement wallon a également décidé d'encadrer la colocation, une pratique qui rencontre de plus en plus de succès. Un régime spécifique leur est prévu : le bail devra définir la répartition des charges, du loyer, l'inventaire des meubles, ou encore les modalités de remplacement au départ de l'un d'eux. L'idée est de régler tous les aspects de la

relation entre les locataires avant que les problèmes ne surviennent.

Une solidarité entre les colocataires est également imposée. Cela concerne la garantie, le paiement des loyers ou encore les éventuels dégâts. Les colocataires devront, par exemple, assumer les conséquences financières lors d'un départ de l'un d'entre eux s'il n'est pas remplacé.

UN SOUTIEN POUR LES PERSONNES PRÉCARISÉES

Pour les personnes dites « précaires » (qui ne peuvent assurer le paiement régulier d'un loyer), un opérateur immobilier pourra lui venir en aide. Une agence immobilière sociale, par exemple, aura à l'avenir la possibilité de conclure un bail à leur place et de leur sous-louer le bien. Un accompagnement social est prévu pour que ce sous-locataire devienne, dans un second temps, le locataire en titre. On parle ici de bail « glissant ».

Anne Costa
Responsable de projet
Communication



L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES ÉTRANGERS

Réflexion sur base de l'expérience du travail auprès de personnes précarisées.

C'est avec grand plaisir que je souhaitais répondre à la sollicitation de l'équipe dynamique du CeRAIC, menant au quotidien un travail bien ardu et toujours plus complexe dans un climat relativement tendu à la seule évocation du mot « étrangers ».

Le mot « logement » possède aussi une saveur particulière que j'évoquerai à travers mes impressions de travailleur social depuis près de 23 ans de terrain. C'est en cette qualité que je m'exprime ici et non pas selon la casquette de Coordinateur général au sein du Relais Social Urbain de La Louvière.

L'IMPORTANT DE SE QUESTIONNER SUR NOS PROPRES REPRÉSENTATIONS MENTALES

En liminaire, il m'apparaît indispensable de plaider pour la réflexion en profondeur lorsque nous évoquons un sujet particulier et plus encore, lorsque ledit sujet semble heurter notre propre conscience. Qu'est-ce qui fait que je semble indifférent à telle chose ? Pourquoi je ressens une forme d'intolérance sur une question particulière ?

Nous devons dépasser nos propres clivages internes pour tenter de poser un jugement au plus juste.

Les quelques points qui vont suivre ont pour objectif de vous livrer ma propre vision des choses, en toute humilité et sans aucun grief à l'encontre de qui que ce soit. Je vous exhorte juste à parcourir ces quelques lignes, sans à priori et au terme de votre lecture, de réfléchir et ce, que vous soyez en désaccord ou non avec le contenu. Il n'y a pas « Une » vérité mais bien des « Vérités ».

UN POSTULAT DE TRISTE ÉGALITÉ APPARENTE... QUOI QUE...

Par rapport au sujet de l'accès au logement, je pense qu'il est difficile pour tous les citoyens, belges et étrangers. Nous sommes unis dans cette difficulté car nous la partageons du Sud au Nord du pays. Ceci dit, je pars du postulat qu'être étranger est, dans certaines situations précises, un frein supplémentaire dans cette recherche au vu de l'intolérance existante à laquelle ils peuvent être confrontés. Mais plus que l'origine de la personne, c'est surtout vivre la grande précarité qui reste le plus grand frein ultime, sans distinction de race ni d'opinion. Il semble toujours que la raison du plus gros portefeuille soit la meilleure.

QUELQUES ENJEUX AUTOUR DE NOTRE SOCIÉTÉ

Le **premier** enjeu que j'entrevois, c'est bien la résonance du mot « étranger » sur nos propres représentations mentales. Je me rappelle les cours d'histoire antique où l'on nous expliquait que chaque peuple appelait « Barbares » toute civilisation qui était située hors de ses terres. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu de grands progrès socio-philosophiques depuis cette ère du temps jadis. Qu'on le veuille ou non, nous vivons dans une dynamique de choc des civilisations. Les humains ont des besoins et pour les nourrir, certains doivent quitter leurs racines pour espérer reconstruire une vie plus saine et plus sécurisée. Si des gens se déplacent, leurs croyances aussi se déplacent et vont donc aller se heurter à d'autres formes de pensée. Cela peut déstabiliser et provoquer de vives tensions. L'homme moderne n'a pas encore toute la sagesse utile au bien vivre ensemble, par-delà les clivages, au-delà de nos différences. Fort heureusement, nombreux sont les gens qui œuvrent sur le chantier de la « Tolérance ».

Un **second** enjeu qui m'apparaît, c'est l'évolution sociétale toujours vers plus de complexité, sous la haute rigueur du monde économique dictant allègrement ce que doit être et ce que sera ce monde dans lequel nous vivons, et que nous partageons. La priorisation d'un projet de Mondialisation, avec ses différents visages loin d'être tous avenants, implique des tensions diverses et surtout des impacts sur la vie du quotidien. Il me semble y avoir beaucoup plus de considérations pour l'argent, sa fluctuation, l'appât de gains toujours plus exponentiels. Cette société-là est clairement ancrée dans un matérialisme ultra capitaliste se préoccupant moins des dimensions humaines. Quelle

est la place de l'être humain dans une telle perspective ? Et surtout, quelle est sa valeur ? Nous pouvons partir du postulat qu'un bien nanti qui apporte de solides capitaux aura un tout autre accueil que celui qui n'a que sa tête à offrir, faute de ressources. Que dire alors de l'accueil d'une tête à la chromatique différente ? Et que dire ensuite d'accueillir un pauvre, porteur d'images peu reluisantes activant les propres peurs de celui qui le regarde avec mépris !!!

Le **troisième** enjeu, c'est la vie en Belgique. Vous entendrez souvent que l'on vit bien en Belgique, notre société répond à nos besoins, nous jouissons de certaines libertés et, par rapport à d'autres pays, disposons d'un beau modèle de sécurité sociale sur base solidaire. Il semble capital de garder ce fleuron qui s'étiolle au gré du temps selon les visées politiques de certains partis. Pour faire simple, les riches sont épargnés de trop lourdes charges car il ne faut surtout pas les perdre et garder leurs investissements tandis que ce qui reste de la classe moyenne plie sous le poids des taxes et charges diverses.

Le type d'emploi confié se paupérise aussi et amène des gens qui travaillent à pousser les portes des C.P.A.S. Nous pourrions penser que nos démunis pourraient être épargnés. Hélas non, cette réalité n'est pas belle à voir, le pauvre s'appauvrit toujours plus et l'accès aux Droits fondamentaux devient toujours plus difficile. Pire, certaines politiques actuelles d'activation sont déviées en une véritable chasse aux pauvres, aux oisifs car il est estimé que c'est de leur faute s'ils sont dans un tel état. C'est le règne du « Ya Ka ». « Ya Ka » les bouger ces « fainéants » pour qu'ils entrent dans le rang. Mais être pauvre, est-ce que cela se résume à cette vision hyper stigmatisante et profondément déshumanisée ? Un homme de chiffres peut-il saisir les

subtilités humaines comprenant, et des leviers mais aussi, souvent, de solides freins qui ne sont pas tous imputables aux grands précaires. Nous le savons, la société crée de l'exclusion tout autant que les jugements acérés. Toujours Jadis, Heraclite d'Ephèse avait déjà raison de pleurer sur l'humanité ; on ne peut pas vraiment dire qu'elle brille de justesse et d'un équilibre harmonieux.

Pour illustrer ce qu'est la vie du pauvre, je cite la phrase de Christine MAHY, Secrétaire Générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté : « Des femmes, des hommes, des enfants, des familles s'usent d'user leur vie juste pour survivre ! Une société qui organise cela est une société assassine ». C'est bien à des gens usés que les services sociaux de première et de seconde ligne sont confrontés au quotidien.

Enfin, vu que nous parlons de personnes démunies, on ne peut pas franchement affirmer qu'accéder au logement avec de faibles revenus soit aisé à l'heure où les loyers moyens oscillent dans les 600 €. La vie est chère et tous les gens n'ont pas les moyens d'y faire face. Comment pourrions-nous survivre dans de telles conditions ?

Un site internet intitulé « Vivre en Belgique », documenté par l'équipe du CIRé, a mis en place un bel outil informatif permettant de donner des clés pour les personnes ayant choisi de vivre en Belgique. Sur la question du logement, j'ai particulièrement apprécié toute l'authenticité du message limpide adressé aux candidats chercheurs... « La recherche d'un logement privé à un prix raisonnable peut s'avérer longue et difficile. Il ne faut pas hésiter à multiplier les différentes manières de recherche ». Nous comprenons d'emblée que l'étranger aura à se lancer dans un véritable parcours du combattant, tout comme son comparse belge mais à la différence, par rapport à ce dernier, qu'il aura en plus sa différence à porter.

L'ÉTRANGER, UN ÊTRE HUMAIN QUI A AUSSI DES BESOINS

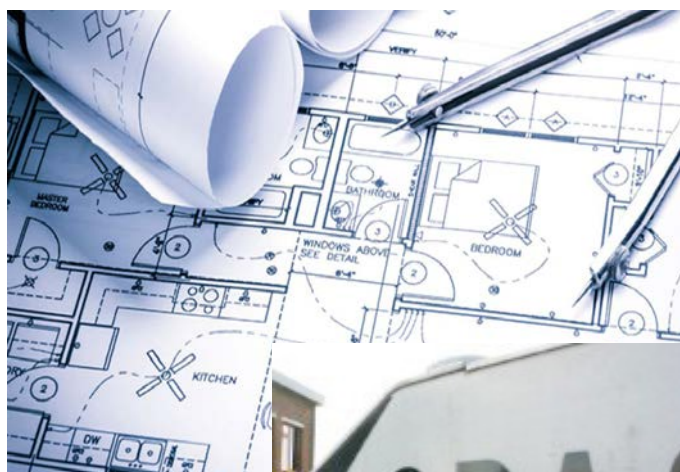
L'étranger, qu'il soit en ordre de séjour ou sans papier, est un être qui a des besoins vitaux comme tout un chacun. Il a besoin de se nourrir, de se vêtir pour tenir dans notre doux climat, de se soigner, de vivre en famille, de se loger et même, pour bon nombre d'entre eux, de travailler.

Dans le cas du sans-papier, vu l'absence de reconnaissance officielle sur le territoire, il vit bien des problèmes au jour le jour et devra, d'une manière ou d'une autre trouver un toit où s'abriter. L'hébergement lui est indispensable à lui et aux membres de sa famille. Où ira-t-il ?

OÙ PEUVENT-ILS ALLER ?

C'est bien là toute la question la plus épineuse eu égard au régime délicat dans lequel se trouve le sans-papier. Notons que la vie en rue avec ses nombreuses difficultés s'embarrasse peu du critère de la nationalité car elle reste extrêmement éprouvante pour chaque individu qui la supporte.

Bref, notre sans-papier possède déjà une exposition à de multiples risques et plus encore s'il n'a pas de moyens financiers dans ses réserves... il est voué à consulter le parc locatif privé et risquera de tomber sur un régime locatif abusif qu'il ne pourra qu'accepter, faute de latitude possible. Un autre pourra avoir la chance de tomber sur une personne plus humaine, sensible à la question sociale et surtout, à la nécessaire solidarité dans la difficulté. J'en profite pour rappeler que juridiquement, un sans-papier a parfaitement le droit de passer une convention locative et même de défendre ses droits en justice en cas d'abus. Même si des propriétaires peuvent offrir un bail oral, cela ne signifie nullement absence de règles liées audit bail.



D'autres poussent la porte du C.P.A.S. local pour solliciter l'aide dont ils ont besoin et se voient logiquement opposer un refus en vertu du cadre législatif existant.

D'autres, encore, iront retrouver des tiers de même nationalité pour espérer que joue une forme de solidarité ou devront accepter les conditions qui leur seront imposées.

Sachant que la chance de décrocher quelque chose de correct leur est assez limitée, certains seront surexposés au risque d'errance; ce qui les fragilisera davantage.

Nous avons surtout croisé les plus pauvres dans les dispositifs du réseau local et pouvons témoigner du difficile statut qu'ils vivent, se trouvant dans une sorte d'état de Non-être.

L'AIDE DES ÉTRANGERS PAR LE RÉSEAU...

Sur base des données quantitatives 2017 du Relais Social, consultables sur son site internet, il est possible de se faire une idée plus précise de la représentativité des étrangers aidés par les services de ce réseau travaillant sur la grande précarité sociale.

LE TRAVAIL D'ACCROCHE EN RUE EN JOURNÉE PAR LES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Pour cette année, l'équipe des éducateurs d'Educmobiles du C.P.A.S. a rencontré lors de son travail d'accroche en rue, 282 personnes différentes. Sur ce nombre global, 218 d'entre elles ont évoqué une difficulté liée au logement, 170 personnes ciblaient le problème financier. Notre population étrangère rencontrée représente 13 % de la population globale avec 38 personnes. Sur ces 38 personnes,

nous avons relevé 31 % d'Européens avec 12 personnes. Les 26 personnes restantes étaient issues d'un pays hors-Europe.

LES DEMANDES D'AIDE EN URGENGE

Partant des données du Dispositif d'Urgence Sociale du C.P.A.S. local, nous voyons qu'à cette époque, 127 personnes fragilisées se caractérisant par un décrochage social ou se situant dans un niveau profond d'exclusion (sans-abrisme), ont mobilisé le service. Les étrangers représentaient 7 % du public aidé avec 9 personnes dont une majorité était un public Européen. La demande de logement était une demande formulée par ces 127 personnes.

L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES ÉTRANGERS (SUITE)

LES DEMANDES D'HÉBERGEMENT LA NUIT

Pour l'année 2017, l'abri de nuit de Picardie Laïque A.S.B.L. a hébergé 239 adultes différents.

La population étrangère ayant eu accès au service représentait 18 % de la population avec 43 personnes différentes.

Parmi les étrangers, 4 personnes sur 10 étaient ressortissantes de l'Union Européenne.

La majorité des personnes étrangères aidées venait d'un pays hors Union Européenne. Parmi eux, quelques sans-papiers ont eu besoin de se protéger du froid. Les travailleurs sociaux tentent de trouver des pistes possibles pour que ces personnes puissent être accueillies et prises en charge de manière correcte mais ce n'est guère facile dans la pratique. Si l'orientation est ardue, que dire de celui qui vit cette forme particulière de vie ?

LES DEMANDES D'ACCUEIL EN JOURNÉE

Toujours pour l'année 2017, le Centre de jour à bas seuil d'accès de Picardie Laïque A.S.B.L. a accueilli 159 personnes différentes dont 31 étrangers (soit ici, 19 % de la population aidée)

Parmi eux, nous avons aussi une majorité de ressortissants Européens (58 % du public étranger). Notons que l'accès au Centre de jour « L'Etape » est surtout réservé aux personnes isolées ou en couple. Nous évitons d'y accueillir des enfants au vu de la cohabitation avec d'autres personnes ayant un profil plus abimé. Les enfants doivent être sortis au plus vite des formes d'accueil en urgence.

Nos services du réseau y mettent un point d'attention.

S'il est difficile de trouver des solutions en journée pour les familles, imaginons leur caractère plus inconfortable encore lorsqu'il s'agit d'une famille de sans papiers.

Hélas, pour certaines d'entre elles, le sans-abrisme est une réalité.

Les soins au dispensaire de soins du Relais Santé

En 2017, 188 personnes différentes ont été rencontrées. Notre population étrangère représente 14 % de la population globale avec 27 personnes différentes. Parmi elles, nous avons une petite majorité de personnes hors Europe, à concurrence de 55 % du public étranger, 15 personnes.

Le Relais Santé, dispositif Wallon d'accroche par le soin des plus démunis, ayant une très bonne philosophie de santé publique, constitue aussi une

ménages étaient suivis dans le cadre de ce renforcement de l'accompagnement social. Les étrangers avec 19 ménages, représentaient 19 % des locataires aidés par l'A.I.S..

Il y a bien là accès au logement pour des personnes dans le besoin et qui sont étrangères mais nous ne connaissons pas vraiment leur représentation exacte dans les demandes non encore satisfaites. Globalement, il y avait en 2017 près de 500 demandes qui ne pouvaient



réponse importante pour des petits soins utiles aux personnes.

DES ÉTRANGERS QUI CHEMINENT VERS LE LOGEMENT

Nous avons pris la température auprès de quelques services clés d'aide aux plus démunis et je tiens cette fois à attirer l'attention sur des projets soutenus par le Relais Social en vue de permettre l'accès au logement.

Je cite ici l'exemple de l'Agence Immobilière Sociale « Logicentre » qui développe un véritable travail social d'encadrement des usagers fragilisés. C'est ainsi que leur expérience nous a montré que le renforcement de l'accompagnement social a permis de reloger des personnes en difficulté et mieux encore, de les maintenir en logement.

En 2017, au niveau des locataires, sur 281 ménages du parc locatif de l'A.I.S., 112

être honorées. Le patrimoine locatif est logiquement limité sur base des collaborations existantes et les familles déjà logées, lorsqu'elles respectent leurs obligations diverses, peuvent rester sur du plus long terme.

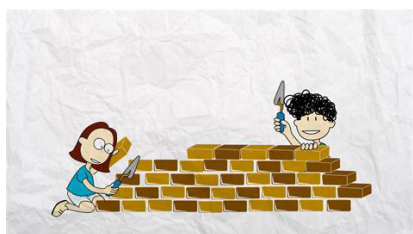
En effet, l'intérêt de ce logement chez Logicentre est de permettre à des familles d'envisager du logement sur la durée, de pouvoir mener des projets sur base d'une certaine sécurité locative. D'autre part, le suivi social permet d'anticiper les difficultés en assurant plus rapidement les interventions utiles. Les échecs existent au niveau des expulsions ultimes mais elles sont fortement réduites grâce par ce travail social.

Si l'on jette un œil au niveau du C.P.A.S., nous pouvons découvrir que ce service public réalise chaque année un très gros travail d'aide au logement via l'activation d'aides diverses qui sont aussi accessibles aux étrangers. Pour vous donner une idée, c'est près de 300 familles qui

sont aidées dans ce sens. Il n'est pas possible de dégager la part des familles étrangères dans ces statistiques globales qui évitent toute forme de discrimination. Des étrangers accèdent bien au logement, qu'il soit sous forme transitoire ou sous forme plus pérenne.

Un autre projet du réseau, notamment celui du Capteur de logements, permettant d'installer en logement privatif des personnes en grande précarité, nous amène des indicateurs intéressants.

Sur 163 personnes relogées (dont 41 enfants), 1 personne étrangère a pu louer un logement et s'y trouve toujours à l'heure actuelle. Si la représentativité semble faible, c'est simplement que ce service reçoit plus de candidatures de belges en recherche. Notons aussi qu'en 2016, lorsqu'il était utile de renforcer l'offre de logements de type « Initiatives Locales d'Accueil » dédiés aux réfugiés,



la capteuse a rapidement trouvé 4 propriétaires qui acceptèrent d'aider ces personnes en proposant la conversion de leur logement en I.L.A.

Il arrive que l'agent rencontre des propriétaires qui n'aimeraient pas trop confier leur bien à des étrangers. Dans de telles situations, la capteuse précise bien l'interdiction légale d'entretenir une forme discriminatoire en réservant le logement à tel ou tel profil de personnes. L'accès au logement reste un droit pour tous. Fort heureusement, la plupart des propriétaires qui recourent à cette formule, sont avant toute chose, désireux d'aider les personnes en grande précarité par-delà son origine. Le plus important pour un propriétaire mettant son bien en location, c'est surtout que le loyer soit versé selon les termes fixés.

De manière plus globale, Il existe aussi des propriétaires qui solliciteront plutôt un loyer poussif et si c'est un étranger qui possède les moyens, ils n'hésiteront pas à lui confier leur bien, et dans ce sens, la nationalité du locataire leur importera peu. Par contre, un précarisé saura-t-il payer ? Certains propriétaires prennent ce risque, comprenant bien que ce n'est pas le statut social de la personne qui en fera un bon locataire mais plutôt sa motivation à occuper le bien et à y vivre selon ses propres besoins.

VERS UNE MEILLEURE OFFRE ?

Enfin, si nous avons vu que c'est surtout la grande précarité qui constitue un frein majeur à l'accès au logement et qui touche aussi les étrangers démunis, je ne puis que m'étonner que des Villes ne fassent aucun effort pour déployer du logement public alors que bon nombre d'autres Villes et Communes ont largement pris leurs responsabilités en la matière. Il y a des endroits où l'on n'a pas envie d'attirer des pauvres et donc de mettre à mal les finances des C.P.A.S. locaux qui verraient ainsi les chiffres des R.I.S. augmenter et vu que ces aides ne sont pas remboursées complètement par le Fédéral, ce serait aux communes de supporter l'effort. Nous sommes donc dans une logique de « Chacun ses pauvres ». L'impact d'une telle gestion est énorme car ces personnes défavorisées se rendent où elles seront accueillies, où elles pourront trouver des logements ; soit généralement dans ces Villes qui ont consenti des efforts. Il sera alors préféré les logements de haut standing pour marquer cette stratification sociale forte. Certains considéreront que si les gens dans le besoin ne trouvent pas là où ils sont, qu'ils aillent où il y aura place, mais pas sur leur territoire. Voici une illustration d'une désolidarisation massive. Les durcissements politiques actuels vont toujours bien dans ce sens et les pauvres n'en seront toujours pas gagnants.

Pourquoi permettre cette répartition inéquitable de l'offre de logements sociaux sur toute la Wallonie ?

Faut-il s'en étonner lorsque des responsables claironnaient qu'ils préféreraient payer des astreintes que de se lancer dans le logement public !!! L'écho des clairons fut entendu vu qu'une des premières mesures du Gouvernement Wallon M.R.-C.D.H. fut de supprimer l'obligation des 10 % de logements sociaux. Autre subtilité, il y eut un changement de terminologie pour évoquer « logement public » plutôt que de « logement social »...il est vrai que ça change tout et surtout pour les 40 000 familles qui attendaient un accès à ce type de logement en octobre 2017.

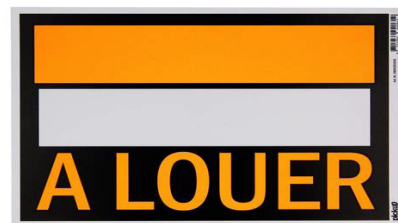
En conclusion, tant que le pauvre sera vu comme un parasite social profiteuse du système, comme une plaie à éviter, il n'y aura rien de vertueux à espérer des politiques ambiantes qui renforcent plus que jamais l'exclusion sociale.

Les démunis auront toujours plus de mal à trouver un logement, et les étrangers moins nantis devront encore redoubler d'efforts ou accepter l'inacceptable pour avoir un toit.

À moins que nos élites se rappellent que les jugements de certains ne sont pas vérités absolues et manquent totalement de discernement, qu'ils se souviennent que nous sommes dotés d'une intelligence qu'il est possible de mobiliser pour de très belles actions avec une stratégie un peu plus typée « Win-Win ». Encore faut-il le vouloir et sortir un filon de l'hégémonie ultra-libéraliste, pour construire et non pas déconstruire. Nous voyons que le système a largement atteint ses limites.

Les pauvres aussi ont atteint les leurs.

Dominique DEBELLE,
coordonnatrice générale du Relais Social
Urbain de La Louvière



INFORMATION SUR LA LÉGISLATION ANTI-DISCRIMINATION

Trouver un logement, s'avère de plus en plus difficile, pour tous. Les « chercheurs de logements » qui peinent à en trouveront des profils divers: jeunes qui ont des difficultés à obtenir un prêt, familles monoparentales, personnes ayant un revenu d'intégration sociale, personnes sans emploi, personnes étrangères ou d'origine étrangère,... Dans leurs recherches de logement, nombreux sont ceux et celles qui sont victimes de discriminations.

DISCRIMINATION : DÉFINITION ET LÉGISLATION (S)

On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable (en raison de son origine, de son âge, de son handicap,...) qu'une autre personne, dans une situation comparable et lorsque cette différence de traitement ne peut pas être justifiée de manière objective et raisonnable.

En Belgique, il existe **trois lois fédérales qui constituent la législation anti-discrimination:**

1. La loi dite « Genre »,
2. La loi dite « Antiracisme » et
3. La loi dite « Anti-discrimination ».

Les Régions et Communautés ont également adopté une réglementation équivalente. Ces textes distinguent ensemble 19 critères de discrimination, sur base desquels la discrimination est interdite et punissable.

Loi Genre : sexe, ...

Loi Antiracisme : nationalité, origine ethnique ou nationale, soi-disant "race", couleur de peau et ascendance.

Loi Antidiscrimination : handicap, conviction religieuse ou philosophique, orientation sexuelle, âge, fortune, état civil, conviction politique, conviction syndicale, état de santé, caractéristique physique ou génétique, naissance, origine sociale, langue.

QUELS SONT LES CHAMPS D'APPLICATION DE LOI ?

1. Domaine de l'emploi, relations de travail, organisations de travailleurs, d'employeurs, syndicats, régimes complémentaires de sécurité sociale.
2. Domaine de l'enseignement, pour l'ensemble des critères protégés.
3. Les mentions dans une pièce officielle ou un PV, les parutions sur internet qui dépassent le domaine de la liberté d'expression.
4. Protection sociale et avantages sociaux
5. Les soins et santé, les loisirs, les médias, la police et la justice.

6. Secteur des biens et services accessibles au public : comprend entre autres l'offre et l'accès au logement, aux services financiers, à l'horeca, aux transports, aux soins de santé, aux services publics, à la vie culturelle et aux services divers proposés par les professions libérales.

QUELLE DISTINCTION FAIT-ON ENTRE DISCRIMINATION DIRECTE ET DISCRIMINATION INDIRECTE ?

Discrimination directe : est une différence de traitement ne se justifiant ni objectivement, ni raisonnablement, basée directement sur des critères protégés par la législation anti-discrimination.

Discrimination indirecte : est l'adoption de mesures apparemment neutres mais qui peuvent avoir pour effet de désavantager les personnes présentant un critère protégé. On parle alors de discrimination indirecte lorsque ces mesures ne se justifient pas

QUELS SONT LES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES LIÉS AU LOGEMENT ?

L'accès à un logement décent est un droit fondamental. Il reste pourtant difficile à cause de l'évolution des prix du marché, d'une offre publique insuffisante, d'un manque de logements adaptés mais aussi de comportements discriminatoires des propriétaires ou agents immobiliers.

Une annonce locative précise 'CPAS s'abstenir', 'CDI exigé', 'on ne loue pas aux étrangers'. Un propriétaire ne veut pas louer à un jeune parce qu'il s'inquiète de l'entretien de son bien. Un bailleur refuse un locataire aveugle en raison de son chien d'assistance. Un autre rompt le contrat de bail car il découvre que l'occupant est homosexuel. (<http://unia.be/fr/domaines-daction/logement>)

Il est interdit de discriminer à toutes les étapes de la vente ou de la location d'un bien.

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UNE DISCRIMINATION, QUE FAUT-IL FAIRE ?

1. Mettre les faits par écrit.

Factuelle: chronologie des faits, des expressions littérales, ...
Également des éléments à décharge: propre attitude, ...
Infraction: PV de police (demander une copie)
Déclaration de personne lésée

2. Prendre contact avec d'éventuels témoins.

Prêts à témoigner ? Suffisamment "objectifs" ?
Relation écrite / données de contact
Collecter la preuve matérielle
Écrits, photos, e-mail, SMS, messagerie enregistrée, C4, attestation médicale, ...

3. Récolter de l'information / des avis sur vos droits.

Propre avocat et/ou Syndicats, inspection sociale et autres services, ...
UNIA, IEFH, divers services locaux et associations, ... Évaluer l'information / les avis. Reconnaissance des faits, excuses, réparation, condamnation, sanctions, ... ?

4. Choisir la procédure la plus appropriée.

Extrajudiciaire: médiation, service de plaintes, recours hiérarchique, ...
Judiciaire (PC / PP)
Plainte auprès du UNIA/ Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (...) n'implique pas la nécessité d'une procédure judiciaire mais l'organisme peut éventuellement agir en son nom propre.
Protection juridique prévue par la législation anti-discrimination.
Protection contre les "représailles" après une plainte.
Plainte formelle / information donnée au discriminateur (préssumé) vaut également pour les témoins.

DISCRIMINATION DANS LE LOGEMENT ... COMMENT LE PROUVER

Si le droit à un logement décent est inscrit dans l'article 22 de la Constitution, trop souvent encore, en trouver un peut s'apparenter au parcours du combattant... En effet, au-delà de la prospection et de l'aspect financier, les candidats locataires sont susceptibles d'être victimes de discriminations.

Une des missions principales d'Unia est de lutter contre les discriminations.



Un des volets de notre travail quotidien consiste à recevoir les signalements des citoyens qui se sentent discriminés, de définir s'il s'agit bien de discriminations au sens de la législation et, le cas échéant, d'en assurer le suivi, prioritairement sur le mode de la négociation et de la médiation et, dans moins d'un pourcent des cas, en allant en justice. D'année en année, nos interventions vont en croissant.



Ainsi en 2016, sur les 5.619 signalements reçus et 1.907 dossiers ouverts, 505 signalements et 212 dossiers touchaient le domaine du Logement. Et si les discriminations peuvent être de tout ordre, on constate que dans le TOP 3 figurent les critères dits « raciaux », la fortune et le handicap.

Malheureusement, établir une discrimination est une chose mais en apporter la preuve en est une autre. Et sans preuve, il sera difficile d'obtenir gain de cause. C'est la raison pour laquelle, nous avons mis en place une méthode visant à vérifier si vous êtes discriminés et à en apporter la preuve que ce soit par téléphone ou par mail.

Prenons un exemple concret mais fictif. Ahmed Abdissi téléphone pour poser sa candidature pour un appartement à louer à La Louvière. L'entretien se passe bien mais quand il donne son nom pour prendre rendez-vous pour une visite, le

propriétaire lui dit que l'appartement est loué.

Que faire ?

La première chose à faire est de faire appel à une association partenaire (une liste est disponible sur le site d'Unia) ou à une connaissance pour lui demander d'appeler, dans un délai le plus court possible, le propriétaire ET enregistrer la conversation.

Idéalement, la conversation avec le propriétaire doit être la plus brève possible. Pour revenir à notre exemple : « Bonjour, ici Arthur Dubois. Je vous appelle à propos de l'annonce pour l'appartement à louer à La Louvière. J'aurais souhaité pouvoir visiter, est-ce encore possible ? »

Pourquoi Arthur Dubois ? Parce qu'il a un nom à consonance belge et qu'il n'a pas d'accent étranger mais aussi parce que le profil qu'il présente est identique à celui d'Ahmed.



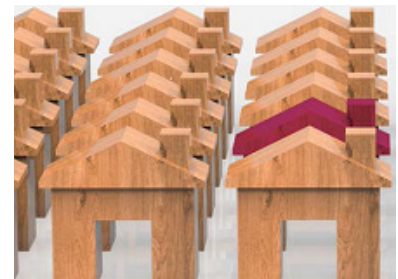
La démarche sera la même si la candidature se fait par e-mail.

« Oui »... Et après...

Si le propriétaire répond « Non, il est

loué », on s'arrête là mais s'il répond « Oui, c'est possible »...

Si la réponse est « oui », nous ne pouvons que vous conseiller de prendre contact avec Unia pour déposer un signalement et nous transmettre vos preuves. Nous envisagerons ensemble ce qu'il est



possible de faire. En pratique, Camille Van Hove (0470/66.46.89 ou camille.vanhove@unia.be) est la collaboratrice pour la Wallonie picarde/Hainaut centre.

Si vous souhaitez-vous parler à un collaborateur d'Unia pour signaler une discrimination ou poser vos questions ? Appelez le numéro gratuit 0800 12 800 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour mettre en pratique cet outil, Unia est à la recherche de partenaires notamment associatifs car nous ne pouvons effectuer nous-mêmes ce test pour des raisons évidentes de neutralité dans le suivi dossier. Pour plus d'informations, <http://unia.be/fr/sensibilisation-et-prevention/outils/prouver-une-discrimination-raciale-au-logement-comment-le-prouver>

UNIA

LE COLLECTIF DAL MOUSCRON ESTAIMPUIS-PECQ SE PENCHE SUR LA QUESTION DES DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT.

Depuis 2016, le collectif DAL Mouscron-Estaimpuis-Pecq (DAL-Droit Au Logement) se penche sur la question des discriminations au logement. Ce choix n'est pas le fruit du hasard, il émerge du travail de terrain de ses membres et de rencontres avec les acteurs locaux du logement. Le constat est clair : de plus en plus de candidats-locataires éprouvent des difficultés à trouver un logement décent, adapté à leurs besoins et à leurs moyens. La faute à des difficultés économiques croissantes, au manque de logements de qualité, aux loyers trop élevés, mais aussi à des pratiques discriminantes de la part de certains propriétaires et agences immobilières.

Créé en 2010, le DAL est une plateforme citoyenne qui vise à (1) concrétiser le droit à un logement décent, de qualité et à un prix abordable pour tous ; (2) combattre l'exclusion en matière de logement et élaborer des moyens permettant aux citoyens de faire valoir leurs droits à un logement décent ; (3) contribuer à une participation des citoyens dans la gestion du logement public et privé. Les missions sont (a) l'écoute des situations vécues et des demandes des citoyens ; (b) la dénonciation des problèmes et difficultés rencontrés sur le terrain et (c) la formulation de revendications et propositions pour favoriser l'accès au logement auprès des acteurs économiques et des décideurs politiques.

Dans les encarts, nous vous révélons quelques-uns des témoignages apportés par les Mouscronnois et exposés à la vue de tous, aux abords du stand tenu par le collectif « Droit Au Logement » le mardi 4 juillet 2017 sur le marché de Mouscron.

En 2017, le collectif souhaite établir un « état des lieux » du logement à Mouscron. Pour ce faire, il lui a semblé pertinent d'aller au-devant des citoyens plutôt que de s'en tenir aux constats établis au travers de nos travaux et recherches antérieurs. En juillet dernier, le DAL a donc mis en place un « Porteur de Paroles » (PDP) sur le marché de Mouscron, un dispositif d'animation original qui vise à occuper l'espace public de manière à réunir les conditions du débat sur base d'une question nécessairement interpellante voire dérangeante. La question choisie pour leur action était

: « A Mouscron, il n'y a pas de problème(s) de logements !? ». Affichée en grand format, cette question a servi de support à des discussions individuelles avec les passants. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas manqué de faire réagir! De nombreux échanges et dialogues directs ont été engagés, donnant suite à la formulation de paroles retranscrites sur des affichettes placées non loin de la question. Progressivement s'est exposée une palette d'expressions diverses sur le sujet abordé qui ont attiré les passants et alimenté la réflexion tout au long de la matinée.

Les paroles récoltées peuvent-être qualifiées de « savoir(s) chaud(s) » à distinguer de « savoir(s) froid(s) » (théorie, statistiques, communications officielles, ...). Les enseignements que l'on peut tirer de ce genre d'expérience n'ont aucune prétention scientifique. Par contre la technique du PDP offre une fenêtre sur les perceptions et le ressenti de citoyens

« Besoin de rien, envie d'un toit! quelle que soit notre condition, on peut y prétendre sans avoir à se justifier. »

Vincent, 40 ans

qui, bien souvent, ne trouvent pas place à une quelconque tribune. En ce sens, la collecte des paroles peut s'avérer signifiante et évocatrice de la problématique abordée. Une cinquantaine de « paroles » ont ainsi pu être formulées. A quoi il faut rajouter les réactions spontanées des passant-e-s avec qui nous n'avons pas dialogué directement mais qui n'ont pas manqué d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la question posée, nous y reviendrons.

Une large majorité de ces paroles révélait une insatisfaction quant au logement dans notre ville et s'inscrivait dans une critique de différents acteurs institutionnels (pouvoirs publics, logements sociaux et AIS, ...) ou privés (agences immobilières, propriétaires, ...).

« Il y a beaucoup de logements sociaux vides. C'est dommage, tant de gens cherchent un logement. Mettons les gens dedans et faisons les rénovations au fur et à mesure. »

Si ces positions sont surtout le fait de personnes en prise à des difficultés pour se loger, il est notable que de nombreux

« Je suis propriétaire d'un logement que je loue. Les locataires n'ont plus payé leur loyer depuis deux mois. L'électricité a été coupée. C'est la deuxième fois que je m'adresse à la Justice de Paix. Ça traîne. Il faudrait intervenir plus vite dans ces situations »

Christiane, 74 ans

témoignages empathiques émanaient de personnes n'étant pas directement confrontées à des difficultés pour se loger. Sont évoqués par les citoyens : manque de soutien et inadaptabilité des services publics, logements vides et/ou insalubres, politique discriminatoire des propriétaires et agences privées, loyers inabornables, parc immobilier inadapte aux réalités socio-économiques locales...

« Pour ceux qui ont peu de revenus ou qui sont au chômage, les loyers ne sont pas adaptés, surtout avec les agences immobilières. Il y a aussi les garanties locatives qui posent problème. »

Sur la cinquantaine de paroles retranscrites, les discriminations sur base ethnique furent proportionnellement peu évoquées durant notre action sur le marché. Les éléments retenus – qu'ils aient trait à la salubrité, l'accessibilité ou au financement du logement – renvoient à une situation globalement discriminante pour une large part de la population : ceux dont la vie est jalonnée d'accident(s) de parcours et/ou dont

« En tant que travailleur social auprès des 'mal logés', je suis contraint d'avoir recours aux 'marchands de sommeil'. C'est ça ou à la rue ! Cela me vaut des critiques mais je me dois d'être pragmatique face à l'urgence et la détresse. »

Emile, 45 ans

les revenus sont faibles. Les personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration ou d'allocations de chômage sont particulièrement visées par les discriminations au logement, en particulier dans le secteur du logement privé qui représente plus de 85 % du logis mouscronnois.

« Je suis au chômage, j'aimerais au moins trouver un mi-temps mais je n'y arrive pas. Mon loyer a été indexé et est passé de 480 à 541 €. Quand j'ai payé mon loyer et mes factures, il me reste 17 euros le 6 du mois. »

Linda, 65 ans



« Je n'ai pas de problème de logement mais dans mon quartier, il y a des logements vides. Et ce sont des logements sociaux ! Je trouve cela triste car des gens sont sans logement. »

Christel, 39 ans

« Je suis maman d'un petit garçon de 14 mois et j'habite un petit studio. Je ne trouve pas de logement plus adapté parce que je suis au CPAS. Personne ne veut me louer quelque chose ; "c'est un revenu non fixe" qu'ils me disent. »

De nombreuses personnes immigrées ou d'origine étrangère font partie de cette catégorie de citoyens confrontés à des discriminations sur base de la « nature » de leur revenu. Le travail de terrain mené depuis plusieurs années nous conduit à constater qu'elles cumulent une autre difficulté : une discrimination sur base de leur origine ethnique.

« Je suis dans un logement social, j'habite au 3ème étage dans les combles et il fait froid l'hiver. On a fait une demande pour isoler la toiture mais rien ne bouge. »

Patricia, 67 ans

« Lorsque je cherchais un logement, on me fermait bien souvent la porte au nez parce que j'avais tantôt trop d'enfants, ou que le propriétaire n'acceptait pas les étrangers, ou parce qu'on me disait que la maison était soi-disant déjà louée, ou encore parce que j'étais chômeur »

« Quand on a (beaucoup) d'argent, on n'a pas de souci pour se loger. A quand des logements moyens, de qualité, accessibles à tous? »

Olivier, 32 ans

L'expérience du PDP nous permet de dresser un autre constat : l'impression chez certains citoyens que les étrangers leur passent devant, qu'ils sont prioritaires par rapport aux « vrais Belges » pour accéder à un logement social : « si t'es pas noir ou arabe, t'as aucune chance d'avoir un logement rapidement ». Chaque animateur du PDP a été confronté à plusieurs reprises à ce type de déclarations. Bien que souvent précédées d'un classique « je ne suis pas raciste, mais... », ces déclarations sont révélatrices d'un malaise au sein de la population qui se cristallise notamment autour de la question du logement. Face au manque de logements décents abordables, des

catégories de citoyens se sentent mises en concurrence les unes avec les autres, mettant à mal la cohésion sociale.

Disposer d'un logement décent, quel que soit son revenu, est un besoin vital pour tout citoyen. Il s'agit d'un préalable pour pouvoir mener une vie digne et accéder aux droits fondamentaux : santé, éducation, emploi, sécurité sociale, etc. Ne pas en disposer génère inévitablement un sentiment de « déclassement », de frustration voire de colère. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les perceptions des citoyens vis-à-vis de la personne étrangère ou d'origine étrangère.

Pour concrétiser le droit à un logement décent pour tous, il est nécessaire que le gouvernement wallon et les autorités communales poursuivent une politique volontariste en matière de logement, tant dans le secteur du logement public que dans celui du logement privé. Vu le nombre de logements vides ou inoccupés, il y a matière à mettre en place des solutions rapidement.

Le DAL ne peut malheureusement que constater le peu d'outils à sa disposition tant pour établir un diagnostic clair des discriminations fondées sur l'origine ethnique que pour les combattre. Il lance donc un appel aux différents acteurs de l'Égalité des chances pour développer de nouveaux outils visant à renforcer sur le terrain le combat contre les discriminations.

« On a construit des appartements un peu partout à Mouscron mais les loyers sont trop élevés. Il faut aussi construire des appartements pour les revenus modestes. »

Jean-Claude, 78 ans

LE PCS DE MOUSCRON - ACTEUR DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT DÉCENT.

Le PCS de Mouscron lutte contre toutes formes de pauvretés, de précarités et d'insécurité et favorise la dynamisation sociale des quartiers. Pour y parvenir 4 axes de travail sont définis dont l'accès à un logement décent.

Pour cet axe, un guichet du logement « Accueil info-logement » a été instauré pour accueillir tout public confronté à un problème relatif au logement. Ce guichet centralise les informations et oriente les demandeurs sur toutes les questions liées au logement.

Bien que ce guichet est un bureau d'informations, il offre également un service de « Coaching en logement » – de la supervision à l'autonomie.

Deux assistants sociaux accompagnent toute personne qui en fait la demande afin d'éviter les échecs liés à l'habitat. En moyenne par an, sont enregistrés : 30 dossiers de suivi et d'accompagnement à la gestion d'un logement (informations des propriétaires et locataires de leurs droits et devoirs ; médiation en cas de conflits ; aide à la rédaction et résiliation d'un contrat de bail et état des lieux, etc.), ainsi que 600 demandes d'informations sans suivi et 230 dossiers ayant nécessité un suivi à court moyen ou long terme.

80 % des interpellations viennent des locataires pour 20% des propriétaires. Le guichet développe des actions en partenariat, avec les AIS, le service logement de la commune, les privés (agences ou propriétaires). En ce qui concerne la lutte contre les discriminations, le guichet travaille à faire avancer les mentalités avec le DAL, entre autres, il est actif sur plusieurs tables OMS pour ensemble avec les partenaires développer des actions de sensibilisation aux attitudes citoyennes et à la non-discrimination en matière de logement.

OUTILS SUR LA THÉMATIQUE DU LOGEMENT DISPONIBLES AU CERAIC



Nous vous avons sélectionné ci-dessous quelques outils sur la thématique du logement, disponibles gratuitement* en location auprès de notre centre de documentation - 064/23.86.55 . Ils sont tous issus du catalogue des ressources que vous retrouverez sur notre site www.ceraic.be

Les outils, brochures, ouvrages et méthodes qui y sont recensés, sont à l'initiative de divers éditeurs, souvent associatifs. Ils vous permettent de vous informer ou de mener des activités en lien avec les thématiques telles que les migrations, la lutte contre les préjugés et discriminations, l'apprentissage du français en tant que langue étrangère, et

aussi aborder les questions de citoyenneté par de multiples facettes.

Destinés à tout acteur en lien avec des publics jeunes et moins jeunes, ces outils peuvent être utilisés dans une perspective de sensibilisation ou d'un travail d'éducation permanente.

Ils comprennent les démarches d'utilisation et divers supports pour construire l'animation. Toutefois, le Centre Régional d'Intégration (Ce.R.A.I.C.) se tient à votre disposition pour orienter votre choix et vous accompagner dans vos démarches, ou encore prolonger la réflexion avec vos groupes.

BIENVENUE EN BELGIQUE

La valise LOGEMENT

Mallette ayant pour objectifs d'aider les primo-arrivants analphabètes ou peu scolarisés à découvrir leur nouveau lieu de vie, à se débrouiller dans leur vie quotidienne, à accéder à l'information et à comprendre les modes de fonctionnement de notre société.



Public : Primo-arrivants, apprenants français langue étrangère.

Entre 12 et 20 personnes.

Editeur(s) : Lire et Ecrire, Communauté française.

VALISE LOGEMENT

Par une meilleure information aux populations fragilisées, cette boîte à outil permettra aux locataires de se loger dans de meilleures conditions et d'éviter nombre de litiges avec les propriétaires ou les compagnies distri-



butrices d'énergie.

Public : Adultes fragilisés, apprenants en français langue étrangère.

De 12 à 20 personnes.

Editeur(s) : sous la coordination de l'Aide aux personnes déplacées (A.P.D.), Ce.R.A.I.C..

INFORME-TOIT - Mode d'emploi

Ce DVD se veut un outil de sensibilisation et d'animation autour des problèmes auxquels est confronté un nombre croissant de citoyens dans leurs démarches de location, d'acquisition ou de rénovation d'un logement en Région Wallonne. Il a pour ambition d'éviter la discrimination au logement.

Contenu : DVD, dossier pédagogique, guide pratique SWL (Société Wallonne de Logement), quiz de connaissance.

Public : Adultes.

12 à 20 personnes.

Editeur(s) : Centres Régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère en Région Wallonne.



LA DISCRIMINATION AU LOGEMENT

Unia, nouvelle appellation du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique. Elle a édité :

La discrimination au logement (nouvelle version) ;
La discrimination au logement - Comment l'éviter ? - Comment réagir ? ;
Le Baromètres de la diversité Logement.



* Une caution de 15€ vous est demandée

